



Fédération Française d'AéroModélisme

Agréée par le Ministère de la Santé et des Sports
et par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer
Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
Reconnue d'utilité publique par décret du 19 avril 2009

MODE OPERATOIRE FFAM-G9

Guide de l'organisateur d'un championnat de France de vol radiocommandé

1^{ère} édition
Janvier 2011

L'édition en vigueur de ce document est celle accessible sur la base de données fédérale avec le lien suivant :

http://www.ffam.asso.fr/ffam_documentation.htm

S'assurer de la validité de toute copie avant usage.

- TABLE DES MATIÈRES -

1.	CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE	3
1.1.	CONTACT PREALABLE A PRENDRE PAR UN CLUB CANDIDAT	3
1.2.	FORMULAIRE DE CANDIDATURE	3
1.3.	TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE CANDIDATURE	6
2.	MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR LA FFAM	6
3.	PREPARATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	6
3.1.	ANNEE PRECEDANT LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	6
3.2.	ANNEE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	7
3.3.	ACTIONS COMPLEMENTAIRES POUR UN CHAMPIONNAT OUVERT AU PUBLIC	8
3.4.	LOGO DU CHAMPIONNAT	9
4.	DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	9
4.1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET INFORMATION	9
4.2.	INFRASTRUCTURES ET LOCAUX	9
4.3.	RESTAURATION	10
4.4.	AUTRES POINTS	11
4.5.	ANNONCE DES RESULTATS OFFICIELS ET REMISE DES RECOMPENSES	11
5.	ACTIONS POST CHAMPIONNAT DE FRANCE	12
6.	ASSURANCE	12

- ANNEXES -

Annexe 1	Formulaire de candidature à l'organisation d'un championnat de France de vol radiocommandé
Annexe 2	Spécificités relatives au championnat de France "avion de voltige RC"
Annexe 3	Spécificités relatives au championnat de France "avion de voltige grand modèle RC"
Annexe 4	Spécificités relatives au championnat de France "avion de voltige Indoor RC"
Annexe 5	Spécificités relatives au championnat de France "hélicoptère de voltige RC"
Annexe 6	Spécificités relatives au championnat de France "racer RC"
Annexe 7	Spécificités relatives au championnat de France "maquettes RC (avion et hélicoptère)"
Annexe 8	Spécificités relatives au championnat de France "maquette planeur RC"
Annexe 9	Spécificités relatives au championnat de France "montgolfière (F7A)"
Annexe 10	Spécificités relatives au championnat de France "motoplaneur électrique"
Annexe 11	Spécificités relatives au championnat de France "Electro 7"
Annexe 12	Spécificités relatives au championnat de France "planeur multi-épreuves RC (F3B)"
Annexe 13	Spécificités relatives au championnat de France "planeur de vol de pente RC (F3F)"
Annexe 14	Spécificités relatives au championnat de France "planeur thermique de durée RC (F3J)"
Annexe 15	Spécificités relatives au championnat de France "planeur lancé-main RC (F3K)"
Annexe 16	Spécificités relatives au championnat de France "vol à voile remorqué (F3Q)"
Annexe 17	Spécificités relatives au championnat de France "Formule France 2000"

MODE OPERATOIRE FFAM-G9

Objet : Organisation des championnats de France de vol radiocommandé

* * *

Ce guide a pour objectif d'aider les clubs organisateurs d'un championnat de France d'aéromodélisme de vol radiocommandé (VRC).

Bien que le document comporte certaines exigences jugées nécessaires pour la bonne organisation de la compétition, il doit être avant tout considéré comme un guide de nature à aider l'organisateur d'un championnat de France VRC à satisfaire les participants et favoriser la promotion de l'aéromodélisme.

Ainsi, il permettra à un club candidat à l'organisation d'un championnat de France de bien mesurer l'ensemble des actions à accomplir avant de faire acte de candidature.

Dans les pages qui suivent, le club sera appelé **club candidat** (ou **club organisateur**) et le responsable du sous-comité technique est à considérer au sens large (c'est-à-dire responsable de la catégorie lorsqu'un sous-comité n'est pas formellement constitué).

1. CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

L'organisation d'un championnat de France est placée sous la responsabilité du comité technique (ou sous-comité) concerné à qui il revient :

- de susciter des candidatures de clubs pour l'organisation d'un championnat de France ;
- de demander à chaque club qui est candidat pour l'organisation d'un championnat de France d'envoyer sa proposition de candidature ;
- d'étudier sur un plan technique la faisabilité de la compétition et d'émettre un avis sur la candidature.

1.1. Contact préalable à prendre par un club candidat

Dans les 18 à 24 mois précédant le championnat, le club candidat à l'organisation d'un championnat de France prendra contact avec le responsable du sous-comité technique concerné qui pourra lui apporter des conseils et constater la possibilité ou non d'organiser un championnat de France sur le site envisagé.

1.2. Formulaire de candidature

Pour la proposition de candidature, le club candidat utilisera le formulaire objet de l'annexe 1 auquel il pourra joindre tous documents complémentaires qui lui paraissent utiles (plans, photos, ...).

Il conviendra de remplir le plus précisément possible et le plus sincèrement possible le formulaire de candidature. Dans ce contexte, le club candidat :

- s'appuiera sur l'annexe du présent guide correspondant aux spécificités du championnat de France considéré ;
- se rapprochera si besoin du responsable du sous-comité afin de bénéficier d'une assistance technique et obtenir des réponses aux questions éventuelles.

Afin de renseigner chaque point du formulaire, le club candidat pourra également s'appuyer sur les explications mentionnées ci-après.

A- Type de championnat, date et lieu

Proposer une date en tenant compte des participations habituellement constatées au championnat de France envisagé ; ainsi, si des jeunes en âge scolaire sont concernés, il sera opportun de prévoir l'organisation du championnat de France durant la période de congé scolaire d'été.

B- Club candidat

La mise en place d'un comité d'organisation est fortement conseillée et vise à responsabiliser les personnes du club qui seront en charge des principales tâches à accomplir.

Le président du comité d'organisation est la personne responsable de l'ensemble de l'organisation et l'interlocuteur privilégié du sous-comité technique concerné par le championnat. Le président du comité d'organisation devra avoir à cœur de s'entourer d'une équipe suffisante et motivée.

Nota : l'organisation sportive étant de la responsabilité du sous-comité concerné, le club candidat n'a pas à désigner de personnes occupant des responsabilités sportives.

Il convient de mentionner les références de compétitions organisées par le club candidat au cours des trois années précédentes notamment dans la (les) catégorie(s) correspondant au championnat de France visé. En effet, l'organisation préalable de telles compétitions constitue un plus indiscutable et un gage de succès pour l'organisation d'un championnat de France.

C- Financement envisagé

Ce point sera renseigné uniquement à titre d'information.

Il s'agit à ce stade de fournir une ébauche de budget prévisionnel en précisant le montant des soutiens en nature financiers que le club espère obtenir (Municipalité ou Communauté de communes, Conseil général, Conseil régional, DDJS ou DRJS, CRAM et/ou CDAM, autres partenaires financiers).

Il n'y a pas lieu de mettre dans ce budget les frais de déplacement des officiels nécessaires au championnat et les droits d'inscription des concurrents (budget géré directement au niveau de la FFAM).

Par contre, il convient de prévoir l'aide financière forfaitaire de la FFAM de 300 € versée à la signature du protocole d'accord entre la FFAM et le club organisateur.

La fourniture de ce budget estimatif contribuera à apprécier l'implication du club candidat dans la réussite du championnat et permettra d'évaluer l'équilibre financier pour le club.

Nota : organiser un championnat de France peut être l'occasion de faire rentrer des finances dans les caisses du club. Au-delà des subventions qu'il est possible d'obtenir au plan local, il est conseillé de rechercher des partenaires financiers en s'appuyant sur les relations des membres du club, voire les entreprises où ils travaillent ; il est souvent plus facile de trouver cinq partenaires à 200 € plutôt qu'un seul à 1.000 €. Faire valoir que la pose d'une banderole sur le site pendant le championnat en échange de matériel ou d'argent permet à une entreprise de renforcer sa notoriété au plan local surtout si la manifestation est ouverte au public. Ne pas oublier de mettre également en avant la possibilité pour les entreprises de déduire une partie des dons qu'elles effectuent aux associations (actions de partenariat ou de mécénat).

D- Description du terrain (ou de la salle pour un championnat Indoor)

Le club candidat pourra fournir des vues aériennes du site (Google, Géoportail, ...) avec indication des points cardinaux ou des photos des locaux pour un site d'intérieur.

En cas de doute sur l'adaptation du terrain au championnat considéré, le club candidat pourra demander au responsable du sous-comité d'effectuer une visite préalable du site

afin d'apprécier l'adéquation avec les contraintes de la catégorie et proposer, le cas échéant, les aménagements nécessaires.

E- Logistique (locaux et moyens matériels)

Au besoin, fournir des photos des installations existantes.

La mise à disposition de locaux et moyens matériels adapté est un point essentiel pour la réussite du championnat. A titre d'illustration, la gestion correcte des résultats passe par l'utilisation d'un moyen informatique efficace et fiable.

L'ensemble des équipements techniques nécessaires à la bonne tenue d'un championnat de France étant a priori à la charge du club organisateur, il lui revient de solliciter suffisamment tôt des subventions ou aides matérielles.

F- Officiels et bénévoles du club

L'organisation sportive relevant de la FFAM via le sous-comité technique concerné, la FFAM mandate des officiels du réseau de contrôle sportif d'aéromodélisme (RCSAM) qu'elle prend financièrement en charge pour leurs frais de déplacement, hébergement et repas.

En plus, des officiels du RCSAM (commissaires techniques) ou d'autres personnes à recruter localement sont requis pour assurer certaines tâches (comptabilité des résultats, régie radio, ...). Les repas, y compris repas amélioré du samedi soir, pour un certain nombre de postes à tenir (cf. annexe spécifique au championnat de France considéré) sont pris en charge par la FFAM.

Remarque : le remboursement des repas pris en charge par la FFAM est directement effectué au club organisateur à l'issue du championnat ; ceci est explicité dans le cadre de la convention établie entre la FFAM et le club organisateur avec la liste correspondante des fonctions d'officiels.

Il convient donc de mentionner si le club candidat sera en situation de mobiliser parmi les membres de votre club ou d'un club voisin (hors membres qui seront compétiteurs au championnat de France) les personnes nécessaires sur la base du besoin spécifique au championnat considéré tel que défini dans l'annexe ad hoc du présent guide.

Il est souhaitable de préciser autant que possible pour chaque poste le nom et prénom de la personne pressentie.

G- Restauration

Les montants des repas sont encadrés par la FFAM (12 € par repas et 25 € pour le dîner amélioré éventuel) pour tous les participants (officiels, concurrents et accompagnateurs).

Le club candidat mentionnera les modalités de restauration envisagées avec les montants associés.

H- Possibilités d'hébergement

Le club candidat mentionnera les hébergements possibles (hôtels, camping, gîtes ou chambres d'hôtes) en précisant les capacités d'accueil, l'éloignement par rapport au site et les prix moyens par chambre ou par personne.

I- Communication et ouverture au public

Ces points sont à renseigner uniquement si le club candidat envisage que le championnat soit une manifestation ouverte au public.

1.3. Transmission d'une proposition de candidature

La proposition de candidature pour l'organisation d'un championnat de France (formulaire de candidature et pièces jointes associées) devra, autant que possible, parvenir à la FFAM avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède¹.

Les candidatures parvenues avant cette échéance seront prioritaires par rapport à celle(s) parvenue(s) au delà.

La proposition de candidature est à adresser par courriel au responsable du sous-comité concerné avec copie pour information au secrétaire rapporteur du comité technique, à la FFAM, au CRAM et au CDAM (s'il existe).

2. MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR LA FFAM

Sur la base des différentes propositions de candidature et de l'avis du comité technique (ou sous-comité) concerné, le comité directeur choisit, pour chaque championnat de France, le club organisateur.

Ce choix sera, autant que possible, effectué par le comité directeur à la réunion de rentrée (soit en règle générale fin octobre) de l'année qui précède¹. Ceci vise en particulier à permettre au club organisateur, au CRAM ou au CDAM de poser en temps utile les demandes de subventions régionale, départementale et communale.

Une fois que la décision d'attribution d'un championnat de France (club organisateur, lieu et date fixés) est prise par le comité directeur, un courrier d'information sera transmis par la FFAM au club organisateur.

Ce courrier initialisera l'établissement de la convention à établir entre la FFAM et le club organisateur (formulaire FFAM référence T4). La convention sera signée par le président de la FFAM et le président du club organisateur.

Après signature de la convention, le club recevra la prime FFAM d'un montant forfaitaire de 300 €.

Il est également joint à ce courrier une attestation d'assurance, en double exemplaire, pour le championnat de France considéré.

La FFAM informera également le(s) club(s) dont la candidature ne sera pas retenue. Lorsqu'un club n'a pas été retenu, il devra a priori de nouveau représenter une nouvelle candidature s'il souhaite maintenir sa demande pour une autre année.

3. PREPARATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Afin de permettre au club organisateur de préparer au mieux le championnat, il est fourni ci-après une liste type d'actions à conduire. Le calendrier des actions est fourni à titre indicatif et est basé sur un championnat de France se déroulant au cours de la deuxième quinzaine de juillet ; un championnat de France se déroulant à une autre période de l'année, il conviendra donc d'adapter en conséquence le calendrier des actions.

3.1. Année précédant le championnat de France

Dès la décision prise par le club de dépôt d'une candidature pour l'organisation d'un championnat de France, adresser à la commune, au Conseil général et à la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) un courrier les informant de cette décision. Joindre à cette lettre d'information un budget prévisionnel faisant clairement apparaître les subventions sollicitées auprès de ces tutelles ou les aides matérielles dont le club aura besoin (cas spécifique de moyens matériels ou humains sollicités auprès de la commune).

¹ Année (N-2) pour le championnat de France "avion de voltige indoor RC" compte tenu du fait que ce championnat de France se déroule tôt dans l'année en fin de période hivernale.

Remarque : il est conseillé de faire apparaître dans ce budget le montant de la prime forfaitaire versée par la FFAM au club organisateur ainsi que le montant estimatif correspondant à la prise en charge par la FFAM des frais de déplacement (transport, hébergement et repas) des officiels (voir avec le sous-comité concerné pour un montant estimatif au vu des championnats précédents). Il est également conseillé de valoriser le temps des bénévoles qui sera consacré à la préparation du championnat de France.

A réception du courrier FFAM de confirmation de l'attribution du championnat de France (incluant en pièce jointe le projet de convention entre la FFAM et le club organisateur), il est souhaitable que le club organisateur :

- organise la première réunion du comité d'organisation pour mettre en place l'organigramme des tâches détaillé et convenir des responsables de tâches ; l'établissement d'un relevé de conclusions de la réunion (et des suivantes) est souhaitable ;
- confirme par courrier à la commune, au Conseil général et à la DDJS que la FFAM a attribué ce championnat de France au club en confirmant au besoin le budget prévisionnel ;
- informe les médias locaux s'il est prévu que la manifestation soit ouverte au public ; la publication d'articles annonçant le championnat permettra à l'association de se valoriser et incitera les commerçants à être réceptif à d'éventuelles propositions de partenariat ;
- effectue une prise de contact avec des partenaires potentiels susceptibles de sponsoriser (montant, prêt de matériel ou fourniture de prestations, fourniture de lots pour la remise des prix, ...).
- demande les premiers devis pour le traiteur, la location éventuelle de barnum, d'un groupe électrogène, de toilettes,

3.2. Année du championnat de France

Réunions du comité d'organisation : tenue de réunions périodiques du comité d'organisation afin de faire un point d'avancement de la préparation du championnat de France et des actions convenues au cours des précédentes réunions.

La périodicité des réunions pourra être mensuelle au début et plus rapprochée à l'échéance du championnat avec par exemple des réunions à 15 jours et à 8 jours du début du championnat pour une revue des détails.

Actions premier trimestre :

- Envoi à la FFAM, si cela n'a pas été déjà effectué, la convention d'organisation du championnat de France.
- Contact avec le sous-comité concerné pour les besoins spécifiques au championnat. En effet, chaque championnat de France a ses spécificités notamment en termes de matériels à prévoir ou de fonctions à tenir au niveau de l'organisation (officiels ou autres personnes). Ces spécificités font l'objet d'une annexe au présent guide pour chaque championnat de France VRC (cf. annexes 2 à 17).
- Identification fine des possibilités d'hébergement (hôtels, camping, chambres d'hôtes, gîtes) avec pour chacune la tarification des prestations en recherchant, dans la mesure du possible, une réduction tarifaire pour les participants qui pourraient réserver dans ces établissements.
- Confirmation à la mairie des besoins en matériels par exemple barrières, barnum(s) pour la restauration, la buvette, la régie), tables et chaises (pour la restauration), podium sportif pour la remise des médailles, sonorisation,
- Obtention des devis pour les locations de matériels éventuellement nécessaires (toilettes, barnum, groupe électrogène, sonorisation, ...).
- Le cas échéant, demande auprès de la direction de sécurité de l'aviation civile compétente d'une autorisation temporaire d'extension du plafond de vol pour la durée du championnat.

Deuxième trimestre

- Environ trois mois avant le championnat, fourniture au sous-comité technique et en liaison avec celui-ci des éléments nécessaires à l'établissement du document d'informations générales qui sera transmis par la FFAM aux sélectionnés et aux officiels (plan d'accès au terrain, fiche de réservation des repas, possibilités d'hébergement avec tarifs indicatifs).

Remarque : si le terrain sur lequel se déroule le championnat de France permet le camping et/ou l'accueil de camping-cars et caravanes, il conviendra de prévoir une fiche de réservation en mentionnant le nombre d'emplacements, les moyens sanitaires qui seront disponibles (douches, toilettes) ainsi que les possibilités d'alimentation en eau ou en prises électriques.

- Le cas échéant, demande d'une autorisation de débit de boisson auprès de la mairie.
- Le cas échéant, déclaration à la SACEM (Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de musique) pour les droits à payer en cas d'utilisation d'une diffusion musicale.
- Approvisionnement ou fabrication du podium pour la remise des prix ; si celui-ci est prêté par la mairie ou une autre association sportive, vérifier son bon état et, le cas échéant, assurer sa remise en état.
- Impression des tickets repas.

Deux semaines avant le championnat

- Récupération des médailles et diplômes FFAM.
- Récupération des lots et coupes éventuellement fournis par des partenaires.
- Préparation de badges éventuels pour les concurrents et officiels.
- Fléchage et signalisation du site de la compétition afin de faciliter l'arrivée des participants (et du public si le championnat est ouvert au public).

3.3. Actions complémentaires pour un championnat ouvert au public

Remarque : le club organisateur d'un championnat de France doit logiquement profiter de l'événement pour valoriser son association par l'intermédiaire des médias locaux ce qui de fait revient à considérer qu'il y a "appel au public" sauf à veiller à clairement mentionner le contraire.

Dans l'hypothèse où le championnat est considéré comme une manifestation ouverte au public, les actions complémentaires suivantes devront ou pourront être conduites :

- Etablissement et dépôt à la préfecture le dossier de demande de manifestation aérienne s'il est prévu que le championnat de France soit ouvert au public (environ trois mois avant le championnat de France).
- Information des revues spécialisées en aéromodélisme au moins deux mois avant le championnat.
- Etablissement d'un dossier de presse éventuel à l'intention des médias au niveau régional (presse quotidienne, radios, télévision) à transmettre un à deux mois avant le championnat ; viser un dossier de presse synthétique (2 à 4 pages) pour espérer qu'il soit effectivement lu et exploité. Deux semaines après envoi du dossier de presse, contact téléphonique avec les différents destinataires afin de s'assurer de la bonne réception du dossier ; ne pas hésiter à insister pour obtenir une couverture radio ou télévisuelle.
- Réalisation éventuelles d'affiches de la promotion du championnat ce et affichage dans un périmètre géographique assez large autour du club.
- Edition d'une plaquette officielle du championnat ; il est conseillé que la plaquette comporte le mot du maire, du conseiller général local, ... Cette plaquette pourra être financée par des publicités.

Remarque : un championnat de France est une compétition sportive qui est une manifestation de nature différente de ce qu'est une présentation publique d'aéromodèles. En conséquence, si des exposants spécialisés ou non dans le modélisme peuvent être présents, il convient de veiller à ce

qu'ils ne perturbent pas par leur emplacement ou le matériel qu'ils commercialisent (radiocommandes par exemple) le bon déroulement des épreuves.

3.4. Logo du championnat

Un logo spécifique au championnat de France pourra être défini par le club organisateur pour commémorer l'événement. Il pourra être repris sur l'ensemble des supports de communication qui peuvent être édités pour l'occasion si le club dispose du budget adéquat (tee-shirts, mugs, programme, affiches, ...).

L'utilisation du logo de la fédération est également possible dans le respect de ses proportions et coloris. Le guide d'utilisation de ce logo (guide FFAM-G8) ainsi que les fichiers du logo sont téléchargeables sur le portail Internet de la FFAM.

4. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

4.1. Accueil des participants et information

Accueil à l'arrivée : les concurrents et les officiels seront accueillis en général la veille du début de la compétition. Il sera judicieux de prévoir une zone calme réservée pour cet accueil. La qualité de l'accueil pourra être déterminante sur l'ambiance générale qui pourra régner les jours suivants.

A son accueil, il convient de remettre à chaque participant son(ses) badge(s) d'accès, son dossard, le programme définitif des épreuves du championnat et, le cas échéant, les modalités de contrôle des modèles, ses tickets repas plus éventuellement une pochette comprenant un plan de la ville et de la région, le plan des installations sportives (piste, zone de sécurité, toilettes, etc.), les consignes générales applicables sur le site et la plaquette du championnat si un tel document a été édité.

Information des participants : bien souvent, les concurrents ou officiels viennent en famille participer à une compétition. Une personne de l'organisation pourra être désignée pour donner des renseignements touristiques sur la région si les accompagnateurs des concurrents et des officiels ne souhaitent pas rester en permanence sur le lieu de la compétition.

Panneaux d'affichage : afin d'assurer une bonne information des concurrents et, le cas échéant, du public et de la presse, il convient de prévoir une zone d'affichage facilement accessible et d'une surface suffisante (tours de vol, résultats, feuilles de vol ou de notation, ...).

Communication entre organisation et officiels : bien qu'aujourd'hui chacun dispose d'un téléphone portable, il est souhaitable que ces moyens de communication ne soient pas utilisés pour dialoguer entre organisateurs et officiels de façon à éviter des perturbations avec les radiocommandes. En conséquence, il est approprié d'avoir un jeu de talkies-walkies de qualité de façon à faciliter les communications entre l'organisation et certains officiels ; veiller à prendre des talkies-walkies émettant sur des fréquences éloignées de celles utilisées par les radiocommandes (par exemple 446 MHz)

Sonorisation : elle peut être utile pour diffuser des informations de façon simultanée à toutes les personnes présentes sur le site du championnat. Elle devra alors être suffisamment puissante.

Remarques :

- En cas de recours à des microphones de type HF, il convient de veiller à ce que ces micros aient une portée suffisante afin d'éviter la diffusion de messages "hachés" et à avoir des jeux de piles ou d'accumulateurs de recharge.
- Veiller à désigner un préposé à la recharge des dispositifs communication.

4.2. Infrastructures et locaux

Terrain (ou salle) d'évolution : le terrain ou la salle destiné à accueillir le championnat de France devra être préparé pour l'occasion. En particulier, les surfaces gazonnées d'un

terrain seront soigneusement tondues et roulées. Si des imperfections subsistent sur une piste bitumée, elle devront, dans la mesure du possible, être rectifiées.

Local administratif : un local situé un peu à l'écart du bruit de la compétition est nécessaire pour la saisie et la comptabilité des résultats. Ce local pourra également être mis à la disposition du jury du championnat.

Pièce ou local pour le contrôle des modèles : pour certains championnats, un contrôle des modèles est effectué avant la compétition ou au cours des épreuves. Il conviendra alors de prévoir, en liaison avec le sous-comité concerné, la mise en place des moyens de contrôle dans un lieu adapté.

Local pour le stockage des maquettes : un tel local est obligatoire pour le championnat "maquettes RC (avion et hélicoptère)" et recommandé pour le championnat "maquette planeur RC" ; en effet, les maquettes d'avions sont parfois très longues à monter ce qui est moins le cas des maquettes de planeur.

Régie radio : lorsqu'une régie radio doit être prévue, il convient de prévoir une implantation adaptée. Par ailleurs, le club organisateur mettra à disposition un équipement adapté pour des contrôles de fréquences (spectromètres, scanner ou analyseur de spectre).

Parking : le parking devra être adapté au nombre de participants attendu. Il est conseillé de séparer le parking à l'usage des participants (concurrents, officiels, organisateurs) de celui réservé au public éventuel. Un balisage adéquat pourra être prévu.

Les parkings seront disposés de telle façon qu'aucun survol par les aéromodèles ne soit possible.

Il est conseillé à l'organisateur d'assurer un contrôle d'accès et une surveillance du parking, afin de minimiser le risque d'effraction.

Sanitaires : le club organisateur s'assurera que les équipements sanitaires existants sur le site ou à installer en transitoire répondent bien aux nécessités en termes de nombre d'utilisateurs potentiels (hommes, femmes, handicapés). Il veillera régulièrement à l'entretien et à l'approvisionnement en produits consommables.

4.3. Restauration

L'organisation des épreuves de façon quasi permanente (en règle générale, pause d'une heure maximum le midi le plus souvent) nécessite une restauration à prix abordable sur le site de la compétition.

Il pourra être proposé différentes formules : sandwich et boisson, plateau repas, self service, Quelles que soient les modes de restauration proposés, le service doit être organisé dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Remarque : la délivrance de boissons alcoolisées est soumise à obtention d'une autorisation de débit de boissons à demander en mairie.

Un dîner amélioré est généralement organisé le samedi soir (veille du dernier jour du championnat). Dans ce contexte, le club organisateur, en liaison avec le directeur du championnat, veillera à ce que les épreuves se terminent à un horaire permettant aux participants au dîner amélioré de pouvoir, le cas échéant, se changer et se préparer. Il convient également de faire en sorte que le dîner ne se termine pas trop tard, certains compétiteurs ayant besoin d'être dans les meilleures conditions pour les épreuves du lendemain qui sont souvent décisives.

Nota : il n'est pas obligatoire de prévoir une soirée sophistiquée, un "barbecue party", une paella géante, un couscous, un mouton ou cochon grillé sont souvent plus appréciés qu'un repas dans un restaurant gastronomique. Par ailleurs, l'organisateur veillera à proposer un prix raisonnable pour ce dîner amélioré (maximum 25 €) et à privilégier l'ambiance.

4.4. Autres points

Photocopieuse : une photocopieuse mise à disposition de l'organisation et des officiels sera appréciée pour des copies de feuilles de vol ou de scores vierges, des résultats, ...

Identification des principaux responsables : il est souhaitable de faire en sorte que les principaux responsables de l'organisation, le chef de piste, la personne en charge de la régie radio, etc. soient facilement repérables grâce à un badge clairement visible et/ou un tee-shirt spécifique.

Service médical : théoriquement, il n'est pas utile de prévoir un service médical élaboré avec poste de secours, sauf si la préfecture l'a exigé dans le cas d'une manifestation publique. La FFAM fournit à chaque club organisateur d'un championnat de France une trousse de secours assez complète ; cette trousse est adressée au club organisateur quelques mois avant le championnat. Il pourra également être utile qu'un pompier volontaire, médecin, ou infirmière proche du club puisse être présent durant la durée du championnat. En outre, le club organisateur aura pris le soin de mentionner au service des pompiers et à la gendarmerie les plus proches la tenue du championnat en précisant les coordonnées du terrain.

Protection anti-incendie : prévoir des extincteurs de type à poudre polyvalente ou feu d'hydrocarbure à placer en quantité suffisante dans les bâtiments et en bord de piste.

Gardiennage et sécurité : en fonction de la valeur du matériel sur le site, il peut être souhaitable qu'un service de gardiennage soit organisé sur le site de la compétition. Ce service de gardiennage peut être réalisé soit sous une forme bénévole, soit en faisant appel à une société spécialisée.

4.5. Annonce des résultats officiels et remise des récompenses

La cérémonie d'annonce des résultats officiels et de remise des récompenses est un moment fort du championnat car des élus locaux, personnalités et médias seront en général présents.

Elle doit avoir lieu le plus tôt possible après la fin des épreuves pour permettre aux participants de repartir tôt et éviter les départs prématurés des concurrents non médaillés ou des officiels.

Contrôle des résultats et édition des diplômes : un contrôle détaillé des résultats devra être effectué par le directeur du championnat et le jury du championnat afin de minimiser tout risque d'erreur dans les résultats notamment au niveau des trois premiers. Il convient également de bien organiser la préparation des diplômes FFAM qui peut prendre du temps.

Invitation des personnalités : le championnat de France doit être l'occasion de promouvoir le club auprès des autorités locales. En conséquence, il sera approprié d'inviter pour cette phase finale du championnat des personnalités politiques (maire, président de la communauté de communes, conseiller général ou régional, député) et les partenaires du championnat et de les faire participer activement à la remise des prix. L'invitation du directeur départemental de la jeunesse et des sports pourra aussi être un moyen efficace de lui faire découvrir le volet sportif de l'aéromodélisme.

Podium : le podium doit être de qualité avec trois marches de hauteur différente et suffisamment solide pour pouvoir supporter deux personnes par marche (cas des catégories où l'aide monte sur le podium avec le pilote). La couleur blanche pour le podium est la plus appropriée avec des chiffres 1 à 3 de grande taille et correctement dessinés ou soigneusement découpés dans de l'adhésif.

Table pour les médailles et récompenses : la table doit être d'une surface suffisante. La préparation sera effectuée par le club organisateur avec le directeur du championnat ; l'alignement des médailles, coupes, diplômes et récompenses sera réalisé avec soin dans l'ordre des catégories pour lesquelles les résultats seront annoncés. Toute inversion dans la des médailles et coupes peut être susceptible de gâcher une épreuve qui s'est bien déroulée

au plan sportif. Un soin particulier doit donc être apporté à la préparation de la remise des médailles et récompenses.

Protocole : l'annonce des résultats officiels et la remise associée des récompenses seront dirigées par le président du club organisateur et/ou le directeur du championnat. Il est d'usage que les officiels de la FFAM, notamment les membres du jury du championnat, remettent les diplômes et médailles de la FFAM. Il est toutefois important d'associer les élus locaux présents, voire les partenaires, soient associés à la remise des récompenses.

Si une femme se classe sur un podium, il sera courtois de prévoir un bouquet de fleurs en plus de la médaille.

Verre de l'amitié : l'organisation à l'issue de la remise des récompenses d'un pot éventuellement parrainé par un partenaire est laissée à l'initiative du club organisateur étant entendu que cela est clairement de nature à favoriser les discussions avec les élus locaux et les partenaires du championnat ce qui pourra s'avérer productif pour le club organisateur.

5. ACTIONS POST CHAMPIONNAT DE FRANCE

Il conviendra de remercier tous ceux qui ont contribué au bon déroulement du championnat notamment les différents partenaires qui ont subventionné ou "sponsorisé" le championnat

Il pourra également être utile que le club organisateur adresse au sous-comité concerné un bref compte rendu du championnat en mettant en avant les bons et les moins bons aspects ainsi que des suggestions d'amélioration ; une copie pourra être transmise au secrétaire rapporteur du comité technique, à la FFAM, au CRAM et au CDAM (s'il existe). Ce compte rendu ne doit pas être confondu avec le compte rendu officiel du championnat que doit établir le président du jury du championnat.

6. ASSURANCE

Le club organisateur d'un championnat de France est couvert en responsabilité civile par l'assurance fédérale pour tous les dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir aux participants, accompagnateurs, bénévoles, spectateurs.

Une attestation d'assurance pour le championnat de France est transmise en double exemplaire au moment de l'envoi au club organisateur du courrier de confirmation par la FFAM de l'attribution du championnat de France.

Toutefois, l'assurance fédérale ne couvre pas le matériel installé sur le site du championnat si celui-ci venait à être endommagé (événements climatiques par exemple). Il appartient donc, en cas par exemple de location ou de prêt de matériel (barnum, chambre froide, matériel informatique, photocopieur, etc.) de s'assurer que celui-ci est couvert par le loueur ou le prêteur et éventuellement de souscrire une assurance complémentaire.